



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PARCOURS DIFFÉRENCIÉ EN FIN DE TERMINALE PROFESSIONNELLE

Sommaire

1. La réforme du lycée professionnel

- a. L'objectif de la réforme des lycées professionnels
- b. Les 12 mesures de la réforme

2. Présentation de la mesure « parcours différencié en terminale professionnelle »

- a. Le parcours différencié en terminale
- b. Une organisation de l'année repensée
- c. Le calendrier des examens

3. Parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures

- a. Les attendus du parcours
- b. Quels intervenants?
- c. Organisation du module
- d. Remarques et points de vigilance

4. Le parcours de préparation à l'insertion professionnelle

- a. La préparation du parcours
- b. Pendant la PFMP
- c. Après la PFMP
- d. Remarques et points de vigilance

5. Ressources pédagogiques et organisationnelles sur Eduscol

- a. Présentation de la page Eduscol
- b. Fiches synthétiques

1. La réforme du lycée professionnel

L'objectif de la réforme du lycée professionnel

L'objectif poursuivi par cette réforme est de faire du lycée professionnel une voie de réussite, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

Douze grandes mesures ont été décidées qui visent à :

- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Améliorer la réussite dans les poursuites d'études ;
- Améliorer l'insertion professionnelle des lycéens

Les 12 mesures de la réforme

- Mesure 1 : Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023
- Mesure 2 : Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites
- Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options
- Mesure 4 : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études
- Mesure 5 : Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée
 - Mesure 6 : Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs
 - Mesure 7 : Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux
 - Mesure 8 : Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens
 - Mesure 9 : Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée
- Mesure 10 : Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves
- Mesure 11 : Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel
- Mesure 12 : Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

2. Présentation de la mesure « parcours différencié en terminale professionnelle »

Le parcours différencié en terminale

Débute après les épreuves du baccalauréat mi-mai

Dure jusqu'à début juillet

Parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures :

- 25 heures de cours : 2/3 de renforcement disciplinaire et méthodologique, 1/3 de développement des compétences psychosociales
- 5 heures de travail personnel encadré

Parcours de préparation à l'insertion professionnelles :

- 6 semaines de PFMP, gratifiées et non certificatives

Les parcours différenciés de fin de terminale : choix du parcours

En amont

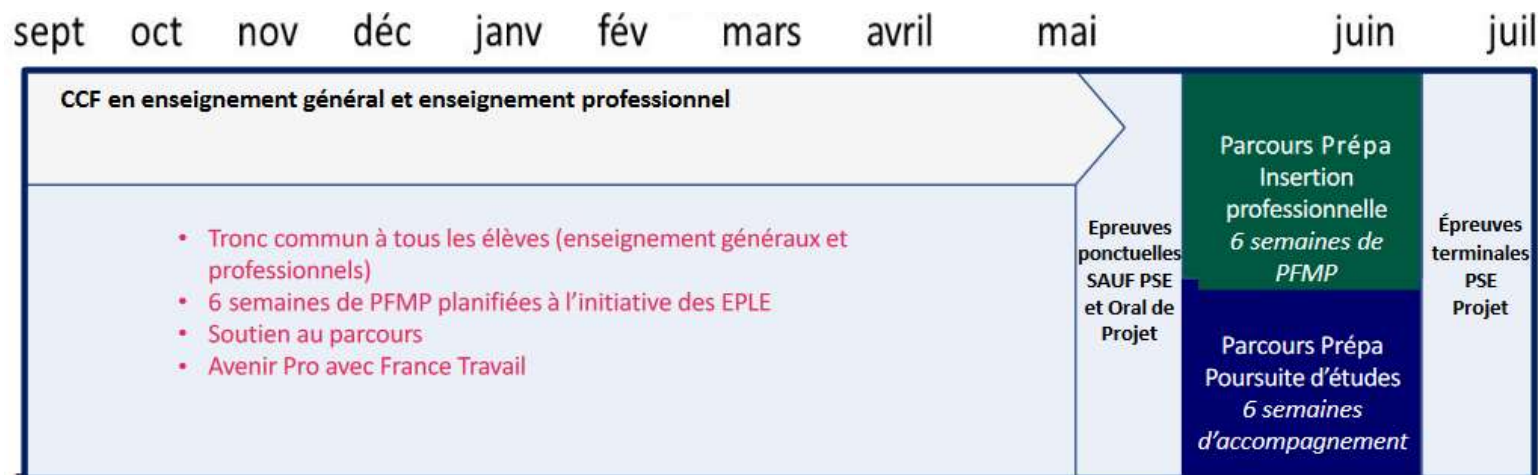
- Le choix entre les parcours de préparation à l'insertion et à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement continu, depuis la classe de seconde, à la construction des projets de l'élève.
- Les deux parcours sont présentés aux élèves en début de terminale
- Une fiche de dialogue est utilisée par l'établissement permettant aux familles d'exprimer un premier souhait de parcours, au conseil de classe de faire des recommandations et aboutissant à un choix de l'élève (et de sa famille s'il est mineur) et son inscription dans l'un ou l'autre parcours.

Remarques et point de vigilance sur le choix du parcours

- La fiche de dialogue est un outil utile à l'accompagnement du choix de l'élève. Il permet une matérialisation des étapes de la décision et de détecter des besoins d'accompagnement de la part de l'élève.
- Prévoir un premier temps d'échange sur le choix du parcours dès la période qui précède le conseil de classe du semestre 1/trimestre 1 ou 2.
- Plusieurs dispositifs peuvent aider les élèves à accompagner les élèves dans leur choix :
 - En seconde, première et terminale, les heures de soutien au parcours
 - En terminale, le dispositif avenir pro, qui s'articule avec les heures de soutien au parcours, permet aux élèves de saisir les enjeux de l'insertion
 - Le mentorat permet aussi aux élèves d'affiner leur choix en profitant de l'expérience partagée par leur mentor
- Le début du parcours différencié est la fin de ce processus de choix.

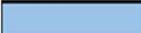

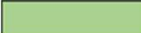



Une organisation de l'année repensée

- Septembre à mi-mai - tronc commun avec 22 semaines de cours et 6 semaines de PFMP obligatoires pour l'examen.
- Mi-mai à juillet – parcours différenciés de 6 semaines
- Des épreuves ponctuelles positionnées au terme de la période de tronc commun en mai à l'exception de l'épreuve de PSE et de l'oral de chef-d'œuvre/projet positionnées fin juin. Des CCF jusqu'aux épreuves de mai.



Pour 2025

	Mois																														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Mai	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
Juin	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
Juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J

-  Programme commun à tous les élèves : 22 semaines de cours + 6 semaines de PFMP + 8 semaines de congés
-  1ère période d'examens. Scolaires et candidats avec CCF : éventuellement fin des CCF d'enseignement professionnel + épreuves ponctuelles d'enseignement général de français, histoire-géographie, économie gestion/économie droit ; et épreuves ponctuelles d'enseignement professionnel. Candidats non CCF : passage de toutes les épreuves ponctuelles d'enseignement général et professionnel , sauf PSE et oral de projet.
-  Préparation à l'insertion professionnelle avec 6 semaines de PFMP ou préparation à la poursuite d'études supérieures avec 6 semaines d'accompagnement
-  2ème période d'examens pour les scolaires et tous les autres candidats: épreuves ponctuelles de PSE (une demi-journée) et d'oral de projet (une demi-journée)
-  Jury d'examen
-  Oraux de rattrapage

Le calendrier des examens

Pour les candidats bénéficiant d'épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) conformément aux règlements d'examen de la spécialité préparée, les situations d'évaluation de **CCF pourront être organisées jusqu'en mai**, suivi de :

- **Mai : épreuves ponctuelles d'enseignement général et d'enseignement professionnel** pour l'ensemble des candidats devant passer ces épreuves selon cette modalité, conformément aux règlements d'examen des différentes spécialités de baccalauréat professionnel : toutes les épreuves sont concernées **à l'exception de l'épreuve de Prévention-santé-environnement et l'oral de projet** (pour les candidats scolaires et apprentis)
- **Fin juin : épreuve ponctuelle de Prévention-santé-environnement** pour tous les candidats et **l'oral de projet** pour les candidats scolaires et apprentis.

Le calendrier des examens: pour 2025

Pour les académies de métropole, Mayotte, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française, les épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées du **lundi 12 au vendredi 16 mai**, du **lundi 19 au mercredi 21 mai 2025** et le **jeudi 26 juin 2025**.

Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

le **lundi 12 mai 2025** pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;

le **mardi 13 mai 2025** pour celles d'arts appliqués et cultures artistiques et d'économie-droit et d'économie-gestion ;

le **mercredi 14 mai 2025** pour celle de langue vivante B (dans la mesure du possible, la partie écrite et orale se dérouleront le même jour) ;

le **mercredi 21 mai 2025** pour celle de langue vivante A (dans la mesure du possible, la partie écrite et orale se dérouleront le même jour) ;

le **jeudi 26 juin 2025** pour celle de prévention, santé et environnement.

Dans la mesure du possible, cette épreuve sera précédée d'un temps de regroupement de tous les élèves concernés au sein de l'établissement à partir du lundi 23 juin 2025.

Le calendrier des examens: pour 2025

Les épreuves pratiques et orales du baccalauréat professionnel se déroulent selon les indications mentionnées sur le calendrier de chaque spécialité, à l'exception de l'épreuve orale de projet qui se déroulera à compter du **jeudi 26 juin 2025**.

Les épreuves du second groupe du baccalauréat général et technologique, ainsi que l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel, se dérouleront dans l'ensemble des académies **jusqu'au mercredi 9 juillet 2025 inclus**. Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés en arrêteront les dates en conséquence.

Pour la session 2025, l'académie de La Réunion composera sur un calendrier spécifique, selon les horaires définis en annexe VI.

Sources :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo27/MENE2403660N>

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel660_annexe5_ok_.pdf

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel660_annexe6.pdf

3. Parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures

Les parcours différenciés de fin de terminale : poursuite d'étude

Le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures

- Associe démarche de projet, renforcements disciplinaires ciblés, prise d'autonomie et découverte de l'enseignement supérieur
- Six semaines d'enseignement et d'accompagnement : temps hebdo élève 25 heures +5 heures de travail personnel, le tout fait l'objet d'une grille horaire indicative
- Les 25 heures d'enseignement et d'accompagnement visent deux objectifs : la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique ; le développement de compétences psychosociales

Grille horaire indicative

	Volume horaire indicatif	
	Parcours différencié	Hebdomadaire
Enseignements professionnels et Economie-gestion ou économie-droit	60h	10h
Enseignements généraux	60h	10h
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	18h	3h
Mathématiques/Physique Chimie	18h	3h
Langue vivante A/B	12h	2h
Education physique et sportive	12h	2h
Autre(s) enseignement(s) selon le choix de l'établissement	30h	5h
Travail personnel de l'élève	30h	5h
TOTAL DES HEURES	180h	30h

Les attendus pour la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique

Il s'agit, autant que possible en faisant appel à des activités ou des tâches contextualisées, de :

- Consolider ou acquérir des notions disciplinaires, générales et professionnelles nécessaires dans l'enseignement supérieur et notamment en BTS ;
- Travailler l'expression orale, la synthèse, la qualité de l'écrit, la prise de notes efficace ;
- Développer des compétences en termes de mobilisation de l'outil mathématique ;
- Renforcer l'autonomie et la prise d'initiative ;
- Renforcer l'acquisition des compétences numériques.

Cet objectif peut mobiliser lors d'interventions, séances ou séquences :

- La co-intervention enseignement général/enseignement professionnel pour rendre concrètes des notions complexes ;
- Des enseignants du supérieur, seuls ou en co-intervention avec leurs collègues de lycée professionnel ;
- Des professionnels et acteurs institutionnels du secteur...

Les attendus pour le développement de compétences psychosociales

Il s'agit de :

- Travailler la confiance en soi et permettre au jeune de prendre conscience de ses atouts et de les conforter ;
- Lever les freins liés à l'autocensure ;
- Affiner le projet professionnel ;
- Réaliser un retour réflexif sur les PFMP réalisées ;
- Développer ses capacités à travailler en mode projet ;
- Travailler l'insertion en cas de non-poursuite d'études.

Cet objectif peut être mis en œuvre par exemple sous forme d'ateliers, en faisant appel à du mentorat, à des sorties socio-culturelles, à des activités sportives et éducatives...

Les attendus du travail personnel

Ce travail, recouvrant 5 heures hebdomadaires, se réalise en établissement sous différentes formes possibles :

- Au CDI encadré par le professeur-documentaliste ;
- Lors d'études dirigées encadrées par un personnel enseignant ou un AED ;
- Lors d'heures d'études en autonomie.

Les heures sont notées dans l'emploi du temps et font l'objet d'un contrôle d'assiduité.

L'équipe pédagogique doit fournir un travail à effectuer sur ce temps qui peut prendre la forme d'activités conduites seul ou en groupe.

Quels intervenants?

Le parcours s'appuie sur l'équipe enseignante de l'établissement. En plus de celle-ci, les personnes suivantes peuvent intervenir sur les heures laissées à l'autonomie des établissements, possiblement en équipe ou en co-intervention avec les membres de l'équipe pédagogique :

- Les professeurs documentalistes ;
- Les personnels non-enseignants de l'établissement : CPE, AED, PsyEN, AS, Infirmière, APS...
- Des enseignants ou formateurs du supérieur ;
- Des formateurs ou professionnels partenaires de l'établissement intervenant dans le cadre de l'apprentissage ;
- Des associations et fondations intervenant sur les thématiques identifiées par l'établissement ;
- D'autres partenaires issus d'universités, de grandes écoles, de chambres consulaires, d'opérateurs de compétences, de milieux professionnels...

Organisation du module

- Le principe est le maintien des emplois du temps des élèves et des enseignants
- Ceux-ci sont ajustés en fonction :
 - Des disponibilités des enseignants, notamment en lien avec les examens
 - Des choix effectués en conseil pédagogique,
 - De la nécessité de respecter les horaires définis (25h de cours + 5h de travail personnel)

Remarques et points de vigilance

- Identifier des compétences plus transversales attendues en BTS (avec l'appui des IEN ET/EG et IA-IPR, des fiches DGESCO/IGESR disponibles sur Eduscol)
- Ne pas hésiter à mutualiser avec d'autres EPLE du réseau.

Les points de vigilance :

- La mobilisation des enseignants pour les examens (BTS, CAP, BMA...) qui se déroulent sur la période, avec des convocations qui arrivent tard
- Les visites de PFMP des élèves de terminales qui ont choisi le parcours d'insertion
- L'accueil des élèves de seconde, première et CAP

Des leviers existent :

- Les dédoublements habituels de l'EDT des élèves ne sont pas forcément reproduits
- Les effectifs de certaines classes peuvent être regroupés, en fonction du nombre d'élèves choisissant ce parcours
- La possibilité de mobiliser des participants extérieurs

5. Parcours de préparation à l'insertion professionnelle

Les parcours différenciés de fin de terminale : insertion

Le parcours de préparation à l'insertion professionnelle

- Destiné aux élèves qui souhaitent une insertion directe après l'obtention de leur diplôme
- Peut concerner des élèves souhaitant effectuer une poursuite d'étude courte, y compris par apprentissage, préparant par exemple à une mention complémentaire ou un titre professionnel, un CAP en un an, un diplôme de spécialisation professionnelle, une FCIL
- Six semaines recouvrant une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui peuvent être effectuées dans différents lieux
- Allocation de PFMP possible sous condition de convention tripartite

La préparation du parcours

- Identifier et valoriser les compétences acquises par les élèves
- Travail avec le tuteur pour les expliciter et mobiliser durant la PFMP
- Sensibiliser les élèves à l'importance d'adopter une démarche réflexive sur les situations de travail
- l'équipe pédagogique doit aider l'élève à identifier :
 - la contribution des composantes de son activité (objectifs assignés ou attendus, compétences psychosociales mobilisées, attitude au travail...) à son insertion professionnelle ;
 - les composantes de l'environnement dans lequel il exerce l'activité pour lui permettre de conforter sa posture professionnelle (conditions de travail, équipe dans laquelle il s'intègre, valeurs portées par l'entreprise ou la structure).

Pendant la PFMP

- Suivi tel que prévu par le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992
- Cependant, pas de visite en vue de l'évaluation certificative (CCF)
- Ce suivi :
 - doit permettre de vérifier la conformité de la PFMP en rapport avec les attendus définis par la convention, les activités réalisées et le respect du cadre légal.
 - Il permet également d'accompagner la prise de recul des élèves dans l'action en milieu professionnel.
 - Ce suivi peut mobiliser des outils numériques.

Après la PFMP

- Objectif : les élèves disposent de CV et lettres de motivation
- Possibilité de remettre un document mentionnant les compétences mises en œuvre et/ou acquises durant la PFMP
- Pour le versement de l'allocation de PFMP, le chef d'établissement doit réceptionner l'attestation de fin de stage signée par la structure d'accueil de l'élève **avant la sortie des élèves des bases informatiques de l'éducation nationale.**

Remarques et points de vigilance

- Repérer les offres de formation Bac Pro + 1.
- Organiser au sein de l'établissement une rencontre entre professionnels et élèves courant janvier, partenariat à construire (réfèrent académique école entreprise à solliciter).
- Mobiliser le partenariat France Travail/missions locales au niveau local à construire (objet de travail du réseau d'EPLE pour mutualisation).
- Attention à la remobilisation des élèves de seconde et première qui ne sont pas parti en PFMP en juin.

6. Ressources pédagogiques et organisationnelles sur Eduscol

Page Eduscol : la réorganisation du cursus préparant au baccalauréat professionnel

Cette page propose deux textes réglementaires :

- Le lien vers [l'arrêté du 22 janvier 2024](#)
- Le lien vers la [note de service du 14 mars 2024](#)

Elle propose aussi plusieurs ressources :

- [Une foire aux questions](#)
- Le support du [webinaire du 20 mars 2024](#)
- [Un document d'appui pour la mis en œuvre](#)
- Des [fiches synthétiques](#) concernant les écarts d'attendus entre baccalauréats professionnels et BTS, incluant des préconisations, produites par l'IGESR
- Des exemples de calendriers annuels de PFMP



Focus : les fiches synthétiques pour le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures

L'IGÉSR propose des fiches synthétiques concernant les écarts d'attendus entre baccalauréats professionnels et BTS, incluant des préconisations.

Elles sont téléchargeables sous forme d'archive à cette adresse :

<https://eduscol.education.fr/document/58461/download?attachment>

De nouvelles fiches sont mises à disposition régulièrement.



Fiches disciplines (enseignements généraux)

	BTS	Nom de la fiche
Langue vivante 1	tertiaires et industriels	EG en BTS LV1
Langue vivante 2	tertiaires	EG en BTS LV2
Physique-chimie	Tous BTS (3 groupements sur 3 fiches)	PC en BTS N1, N2, N3

Fiches filières/secteurs (enseignements généraux et technologiques)

Filière/secteur	BTS	Nom de la fiche
Aéronautique	Aéronautique	EP ET en BTS Aéronautique
Construction des carrosseries	Conception et réalisation de carrosserie	EP ET en BTS carrosserie
Cyber sécurité, informatique, électronique	Cyber sécurité, informatique et réseaux, électronique	EP ET en BTS CIEL
	Électrotechnique	EP ET en BTS ELT
Maintenance systèmes, matériels et véhicules	Maintenance des véhicules	EP ET en BTS MV
	Maintenance des matériels de construction et manutention	EP ET en BTS MMCM
	Techniques et services en matériels agricoles	EP ET en BTS TSMA
	Maintenance des systèmes	EP ET en BTS MS
Systèmes automatiques	Conception et réalisation de systèmes automatiques	EP ET en BTS CRSA

Fiches filières/secteurs (enseignements généraux et technologiques)

Filière/secteur	BTS	Nom de la fiche
Mode vêtement	Métiers de la Mode Vêtements	EP ET en BTS MMV
Sciences biologiques, biotechnologie, bio analyse, environnement	Biotechnologie en recherche et en production	EP ET en BTS Biotechnologie en recherche et en production
	Bio analyses en laboratoire de contrôle (BioALC)	EP ET en BTS Bio analyses en laboratoire de contrôle
	Analyses de biologie médicale	EP ET en BTS Analyses de biologie médicale
	Bio qualité	EP ET en BTS Bioqualité
	Métiers de l'Eau (ME)	EP ET en BTS Métiers de l'eau
	Métiers des services à l'environnement	EP ET en BTS MSE

Fiches filières/secteurs (enseignements généraux et technologiques)

Filière/secteur	BTS	Nom de la fiche
Tertiaire économie-gestion	(16 BTS, 1 fiche) Assurance ; Banque ; Collaborateur juriste notarial (CJN) ; Commerce international (CI) ; Communication ; Comptabilité et gestion (CG) ; Conseil et commercialisation de solutions techniques (CCST) ; Édition ; Gestion de la PME ; Gestion des transports et logistique associée (GTLA) ; Management opérationnel de la sécurité (MOS) ; Management commercial opérationnel (MCO) ; Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC) ; Professions immobilières ; Services informatiques aux organisations (SIO-SISR, SIO-SLAM) ; Support à l'action managériale (SAM)	EP ET en BTS Eco Gestion
	Management en hôtellerie restauration (MHR)	EP ET en BTS MHR pour BAC PRO
	Tourisme	EP ET en BTS Tourisme pour BAC PRO

Fiches filières/secteurs (enseignements généraux et technologiques)

Filière/secteur	BTS	Nom de la fiche
Aide à la personne, sanitaire et social et technico-médical	Service et prestations des secteurs sanitaire et social	EP ET en BTS SP3S
	Économie sociale familiale	Attendus EP ET en BTS ESF
	Diététique	EP ET en BTS diététique
	Prothésiste Orthésiste (orthoprothésiste)	EP ET en BTS OP
	Podo-orthésiste	EP ET en BTS PO
	Prothésiste dentaire	BCP BTS Prothèse Dentaire
Beauté bien-être	Métiers de la coiffure et Métiers de l'esthétique cosmétique parfumerie (1 seule fiche)	EP ET en BTS MECP MC